



PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE

CABINET DU PRÉFET  
Pôle de la communication  
interministérielle

Strasbourg, le 2 juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la région Alsace a présidé le mercredi 1<sup>er</sup> Juillet une réunion publique organisée à Lochwiller, pour présenter à la population touchée par le phénomène de gonflement de la colline l'avancée des actions de l'Etat en réponse au sinistre.*

Lors d'une précédente réunion, en date du 19 novembre 2014, les représentants de la commune avait été informés que l'Etat avait décidé de se substituer aux sociétés qui avaient réalisé le forage géothermique, afin que celui-ci puisse être rebouché au plus vite.

La procédure administrative de substitution a été menée à son terme et à l'issue l'Etat a pu officiellement mandater, le 27 avril 2015, le Bureau des Recherches Géologiques et Minières, (BRGM), afin que celui-ci prenne en charge les opérations de rebouchage du forage. Différents recours juridiques contre cette procédure de substitution, n'ont pas permis d'engager les différentes consultations prévues par les marchés publics avant cette échéance.

Ces consultations, désormais lancées, portent sur la sélection du maître d'œuvre et de l'entreprise qui réalisera les travaux de rebouchage. L'Etat portera une grande attention au choix de ces intervenants, en particulier à leur qualification technique et au mode opératoire proposé.

La phase opérationnelle a également débuté : les travaux de dégagement de la tête du forage ont démarré le 11 juin, et une inspection du forage a été réalisée le 1<sup>er</sup> Juillet. Les résultats de ces investigations devront être analysés pour définir une méthodologie de rebouchage adaptée.

Par ailleurs, les habitants continueront à bénéficier de l'indemnisation par le FGAO des dégâts liés au forage jusqu'au rebouchage effectif du puits. Ainsi 5 propriétaires, dont les biens n'ont pas été jugés réparables par les experts du FGAO, ont déjà été indemnisés. Deux nouvelles procédures d'indemnisation sont en cours.

Le réseau de relevés topographiques a été repris et étendu par l'Etat. Les résultats sont mis en ligne sur le site de la DREAL Alsace en toute transparence. A ce stade, il apparaît que les dégâts restent circonscrits au périmètre d'origine, et ne s'étendent pas ailleurs sur la commune.

Une étude sera lancée cet été par Géoderis, qui permettra d'évaluer l'intensité attendue et les temps caractéristiques du phénomène de gonflement des anhydrites en cours. Cette étude nécessitera la réalisation de 4 forages sur le ban de la commune, prévus pour le 7 Juillet, qui permettront de mieux comprendre la géologie de la commune et le phénomène. En fonction des conclusions de cette étude, les restrictions à la délivrance des permis de construire sur la commune pourront être levées.

Contact presse : Préfecture de la région Alsace, préfecture du Bas-Rhin - Viviane Chevallier  
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Retrouvez les informations : site internet de la préfecture : [www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> - Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>